



COMMUNE D'AUZET

Mairie - 229 Route du Serre - 04140 AUZET
Tél : 04.92.35.20.39 / contact@auzet.fr
www.auzet.fr Facebook @Auzet04

Séance du 10 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 6	Le dix mars deux mille vingt-six , l'assemblée régulièrement convoquée le 26 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Christian ISOARD
Présents : 4	Sont présents : Christian ISOARD, Jean Paul JOUBERT, Patricia ISOARD, Alexis ISOARD
Votants : 4	Représenté(s) : Excusé(s) : Absent(s) : Aude POURROY-MERVEILLE, Sandrine ISOARD Secrétaire de séance : Patricia ISOARD

Objet : Demandes de subventions pour l'année 2026 - DE_007_2026

La commune d'Auzet affirme une politique d'aide active en direction des associations, notamment au travers de l'attribution de subventions, mais également par la mise à disposition de moyens matériels et logistiques.

Ces aides financières encouragent et valorisent le travail des associations et l'engagement des bénévoles, qui constituent un véritable prolongement de l'action publique. En effet, leurs projets, actions et événements contribuent à l'intérêt général, et la commune est particulièrement attachée à cette dynamique associative.

Vu les dossiers de demandes de subventions présentés ;

Vu les budgets prévisionnels présentés par ces associations ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur l'attribution des subventions aux associations suivantes :

- Les Lieutenants de la Louveterie
- La Croix-Rouge française
- Le Secours catholique
- L'Âge d'or de la Blanche
- Le Secours populaire
- Vallées du Bès (demande de subvention pour le fonctionnement de l'association et pour l'événement « Bestival 2026 »)
- L'Union sportive de la Blanche
- Cœur Lavande
- La Maison du Mulet

- Le Bar d'Auzet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- **100 €** à l'association *Les Lieutenants de la Louveterie* ;
- **50 €** à l'association *La Croix-Rouge française* ;
- **40 €** à l'association *L'Âge d'or de la Blanche* ;
- **50 €** à l'association *Le Secours populaire* ;
- **300 €** à l'association *Vallées du Bès* (fonctionnement) ;
- **300 €** à l'association *Union sportive de la Blanche* ;
- **250 €** à l'association *Cœur Lavande* ;
- **120 €** à l'association *La Maison du Mulet* ;
- **250 €** au *Bar d'Auzet*, **sous réserve de la réception du dossier de demande de subvention complet.**

DÉCIDE de ne pas donner suite favorable :

- à la demande de subvention de l'association *Secours catholique* ;
- à la demande de subvention de l'association *Vallées du Bès* concernant l'événement **Bestival 2026** (250 €).

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires et au **mandatement des subventions correspondantes.**

Fait et délibéré en séance le 10 mars 2026

La Secrétaire de séance,
Patricia ISOARD

Le Maire,
Christian ISOARD

ISOARD

